



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du lundi 8 janvier 2018, le règlement no. 49 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2018.

Ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Daveluyville, ce 11 janvier 2018.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pauline Vrain', with a long horizontal stroke extending to the right.

Pauline Vrain
Greffière